

Procédure Demande de logement

1

Dossier Social Étudiant

- Saisie du Dossier Social Étudiant **du 2 mars au 31 mai 2026** via messervices.etudiant.gouv.fr – « Demande de Dossier Social Étudiant (DSE) ».
- Cochez « J'ai l'intention de demander un logement en résidence Crous ».
- Notez tous vos vœux d'études possibles sur toute la France et en Europe.

2

Demande de logement

- Saisie de la demande de logement **du 21 avril au 1^{er} juin 2026** via trouverunlogement.lescrous.fr
- 10 vœux sur tous secteurs (= villes) confondus qui sont modifiables à tout moment par vos soins.
Exemple : 10 vœux sur le même secteur ou 1 vœu sur 10 secteurs différents.

3

Phase d'attribution de logement

- 3 phases d'attribution automatisées par semaine entre le 2 et 30 juin 2026.**

		Phase 1	Phase 2	Phase 3
Etape 0	Saisie ou ajustement des vœux de logement (les mardi à 10h)	Mardi 21 avril 2026	9 juin 2026	23 juin 2026
Etape 1	Fin de saisie des vœux (les lundis à 10h)	1 ^{er} juin 2026	15 juin 2026	29 juin 2026
Etape 2	Attribution automatisée des logements (les mardis après-midi)	2 juin 2026	16 juin 2026	30 juin 2026
Etape 3	Fin des réservations (les dimanche à 23h59)	7 juin 2026	21 juin 2026	5 juillet 2026

- **Réponse** par mail et par SMS. **Vous recevez 1 proposition de logement par secteur.**
- **Réservation** : vous avez **5 jours** pour réserver le logement attribué en payant 70 € (= avance sur le 1^{er} mois de loyer) via le lien ou via « Cité U – Proposition de logement 2026-2027 – Crous Clermont ». Vous devez également compléter votre dossier locatif en ligne au plus vite.
- **Pas de proposition** : vous pouvez ressaisir des vœux de logement entre chaque phase.
- Offre complémentaire** : Si vous n'avez pas eu de logement entre chaque phase, vous pouvez vous positionner sur un logement à partir du 7 juillet 2026 via trouverunlogement.lescrous.fr
- Désistement** : Si vous ne souhaitez plus du logement que vous avez réservé, vous pouvez vous désister jusqu'au 31 août 2026 par mail à la résidence. Les sommes versées vous seront remboursées.

4

Demande d'aides au logement (= CAF)

Pour tous nos logements, vous pouvez bénéficier des aides de la CAF (APL ou ALS).

En septembre, après être entré dans votre logement, vous devrez saisir votre demande d'aide au logement sur www.caf.fr à l'aide de l'attestation qui sera disponible sur votre compte messervices.etudiant.gouv.fr.

Attention : votre famille ne percevra plus de prestations familiales si vous demandez les aides pour votre logement. Vous pouvez effectuer une simulation sur le site internet de la CAF.

CONTACT : Service logement : par mail via logement@crous-clermont.fr

VERIFIER SOUVENT VOS MAILS (même les spams) ET SMS